



! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Spray d'Étanchéité Universel
Code-Nr. 115550

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Aérosols Techniques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Karl Ernst AG Generalvertretungen
Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich
Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47
E-Mail info@karlernstag.ch
Internet www.KarlErnstAG.ch

Service des renseignements

Produktinformation
Téléphone +41 44 271 15 85
E-mail (personne compétente):
info@karlernstag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum
Téléphone +41 (0)44 251 51 51
Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Fabricant

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster
Téléphone : +49(0)251 / 9322 - 0, Fax : +49(0)251 / 9322 - 244
E-Mail : msds@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Produktsicherheit / Product-Safety-Department
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0
Fax +49(0)251 / 9322 - 244
E-mail (personne compétente):
msds@weicon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

! SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Aerosol 1	H222, H229	
Skin Irrit. 2	H315	
Eye Irrit. 2	H319	
STOT SE 3	H336	
Asp. Tox. 1		
Aquatic Chronic 2	H411	

Consignes en cas de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02



GHS07



GHS09

! Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.



P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans.

! Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

! Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
110-82-7	203-806-2	cyclohexane	2,5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
115-10-6	204-065-8	oxyde de diméthyle	25 - 50	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
141-78-6	205-500-4	acétate d'éthyle	2,5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
78-93-3	201-159-0	méthyléthylcétone	2,5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
64742-49-0	927-510-4	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	25 - 50	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Chronic 2, H411 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336
64742-49-0	921-024-6	Hydrocarbures, C6-C7,n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane	< 2,5	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Chronic 2, H411 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336
64742-49-0	920-750-0	Kohlenwasserstoffe, C7-C9, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane	2,5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Chronic 2, H411 / STOT SE 3, H336 /
64742-95-6	918-668-5	Hydrocarbons, C9, aromatics	< 2,5	Flam. Liq. 3, H226 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H335 / STOT SE 3, H336 / Aquatic Acute 2, H411

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
110-82-7	cyclohexane	01-2119463273-41
115-10-6	oxyde de diméthyle	01-2119472128-37
141-78-6	acétate d'éthyle	01-2119475103-46
78-93-3	méthyléthylcétone	01-2119457290-43
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	01-2119475515-33
64742-49-0	Hydrocarbures, C6-C7,n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane	01-2119475515-33
64742-49-0	Kohlenwasserstoffe, C7-C9, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane	01-2119473851-33
64742-95-6	Hydrocarbons, C9, aromatics	01-2119455851-35

! SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

! Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

! Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

! Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

! Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

! Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

! Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

céphalées
Irritation cutanée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

! Agents d'extinction appropriés

mousse
moyen d'extinction sèche
dioxyde de carbone
brouillard d'eau

! Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

danger d'éclatement
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

5.3. Conseils aux pompiers

! Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.
Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

! Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

! SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

! Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

! Remarques complémentaires

Trier les boîtes avec des fuites et éliminer conformément aux dispositions en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

! SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

! Précautions lors de la manipulation

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

! Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer les aérosols.

Assurer une ventilation adéquate.

! Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

! Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Le produit est combustible.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

! Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Observer les directives administratives sur l'emménagement des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

! Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides, des bases ou des matières combustibles.
Tenir à l'écart des sources d'inflammation, de l'eau et des bases.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.
Ne pas conserver à une température dépassant 40 °C.
Température de stockage recommandée : température ambiante

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

! Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

! Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
78-93-3	Méthyléthylcétone	8 heures Court terme	600 -	200 -	-
115-10-6	Oxyde de diméthyle	8 heures Court terme	1920 -	1000 -	-

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
110-82-7	cyclohexane	8 heures	700	200	
115-10-6	oxyde de diméthyle	8 heures	1920	1000	
78-93-3	butanone	8 heures Court terme	600 900	200 300	

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
115-10-6	oxyde de diméthyle	1894 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
141-78-6	acétate d'éthyle	1468 mg/m3 1468 mg/m3 734 mg/m3 63 mg/kg	DNEL aigu par inhalation (local) DNEL aigu par inhalation (systémique) DNEL long terme par inhalation (local) DNEL long terme dermique (systémique)	
64742-49-0	Hydrocarbures, C6-C7,n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane	773 mg/kg bw/day 2035 mg/m3	DNEL long terme dermique (systémique) DNEL long terme par inhalation (systémique)	
64742-49-0	Kohlenwasserstoffe, C7-C9, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane	773 mg/kg bw/day 2035 mg/m3	DNEL long terme dermique (systémique) DNEL long terme par inhalation (systémique)	

Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	300 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		2085 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
64742-95-6	Hydrocarbons, C9, aromatics	25 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
		103 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	149 mg/kg bw/day	DNEL long terme par voie orale (répété)	
		149 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		447 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
141-78-6	acétate d'éthyle	0,115 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		0,24 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,024 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,34 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	

! Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

8.2. Contrôle de l'exposition

! Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire
en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

! Protection des mains

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Données se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, temps de passage/durée de port, temps de perméation]: NBR (caoutchouc nitrilique) ou caoutchouc butylique, >=0,5 mm, >=60 min

! Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

! Autres mesures de protection

Vêtements de protection

! Dispositifs techniques appropriés de commande

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect Aérosol	Couleur variable, selon la coloration	Odeur caractéristique
--------------------------	---	---------------------------------

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non applicable				
Indice d'acide	Aucune information disponible.				
point d'ébullition	-25 °C	CAS: 204-065-8			
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	-41 °C	CAS: 115-10-6			
Vitesse d'évaporation	non applicable				
Inflammation (à l'état solide)	non applicable				
Inflammation (à l'état gazeux)	non applicable				
Température d'inflammation	235 °C				
Température d'auto- inflammation	Produit non auto- inflammable				
Limite inférieure d'explosibilité	0,9 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	32 Vol-%				
Pression de vapeur	5200 hPa	20 °C			
Densité relative	0,958 g/cm ³				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	insoluble				
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité (dynamique)	non déterminé				
Viscosité (cinématique)	non déterminé				
Teneur en solvant	46 %				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

! SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En raison de la pression de vapeur élevée, risque d'éclatement des récipients en cas d'élévation de la température.

10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique
vapeurs/gaz corrosifs

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 8 ml/kg	rat		CAS: 64742-49-0



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 30.08.2018

modifié 12.07.2018 (F) Version 1.1

Spray d'Étanchéité Universel

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 4 ml/kg	rat		CAS: 110-82-7
CL50 aiguë par inhalation	1600 ppm ()	rat		CAS: 141-78-6
Irritation de la peau	Irritant			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Pas de données expérimentales disponibles sur la mutagénicité in vitro.
Tératogène				D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
Cancérigène				Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

! Constatations empiriques

Les vapeurs peuvent causer des vertiges, des maux de tête et de la fatigue.
le produit est irritant pour les yeux et la peau

! Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.
D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.
Le produit n'a pas été testé. _Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

! SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 10 mg/l (24 h)	Carassius Auratus		CAS: 110-82-7
Daphnie	LL/EL/IL50 > 1 - 10 mg/l			CAS: 64742-49-0
Algues	EL0 2,9 mg/l (72 h)			naphtha
Bactéries	LL/EL/IL50 > 10 - 100 mg/l			CAS: 64742-49-0

12.2. Persistance et dégradabilité



Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Dégradabilité physico-chimique			Aucune information disponible.
Dégradabilité facile			N'est pas facilement dégradé.
12.3. Potentiel de bioaccumulation			
Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.			
12.4. Mobilité dans le sol			
Aucune information disponible.			
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB			
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.			
12.6. Autres effets nocifs			
! Remarques générales			
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement. Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface. Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration. L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.			

! SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

! Code déchets	Nom du déchet
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

! Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
L'élimination doit être prouvée par un document justificatif.

! Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer les déchets en conformité avec les réglementations locales en vigueur.
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

! Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.
Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

! SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1950	1950	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aérosols, inflammable



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 30.08.2018

modifié 12.07.2018 (F) Version 1.1

Spray d'Étanchéité Universel

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1	2.1
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 2.1

code de restriction en tunnel D

Code de classification 5F

Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

! Informations diverses relatives au transport

Marine polluant: NO

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

! Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 76 %

(composants organiques volatils)

Valeur COV 634 g/L

(composants organiques volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

! SECTION 16: Autres informations

! Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.0

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 30.08.2018

modifié 12.07.2018 (F) Version 1.1

Spray d'Étanchéité Universel

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.